

Im Spannungsfeld zwischen Rechtslehre und Tugendlehre

Ich will es gleich auf den Punkt bringen: Es geht um uns. Um unsere eigene Zunft, um das psychotherapeutische Feld. Es geht um einen „Kunstfehler“, für den es im Strafgesetzbuch einen entsprechenden Straftatbestand gibt. Es geht um sexuelle Übergriffe in der Psychotherapie, um (sexuellen) Missbrauch in der Psychotherapie. Ein Thema, das, wie es bereits in der Einleitung zur Studie „Sexuelle Übergriffe in Psychotherapie und Psychiatrie“ von M. Becker-Fischer und G. Fischer (Materialen zur Frauenpolitik, Bd. 41, Bonn 1994) heißt, ein Tabuthema ist, „bei dem ein sachlicher Umgang in aller Regel nur schwer zu finden ist“. Es geht um die Bewertung psychotherapeutischen Handelns und von Grenzverletzungen in der psychotherapeutischen Situation, die im besonderen Maße in der Spannung steht zwischen Recht und Moral. H. Hofmann („Einführung in die Rechts- und Staatsphilosophie“, Darmstadt, 2003) spricht in diesem Zusammenhang von der Unterscheidung zwischen rechtlichen und moralischen Imperativen.

Es geht aber auch um die Funktionalisierung und Instrumentalisierung des „Tabuthemas“ (U. Sollmann, Energie und Charakter 11: 115–■, 1995).

I. Berkel hat in ihrem neuen Buch, „Missbrauch als Phantasma“ (München, 2006), sich eingehend mit der Emotionalisierung und der Skandalisierung des Themas sexueller Missbrauch in der Öffentlichkeit befasst. Sie spricht in diesem Zusammenhang von der „aus den USA importierten Sensibilität“, die zum Teil skurrile Formen annimmt, wenn nämlich in den Medien z. B. in der Regel „Geschichten von triebgeleiteten Männern, die Kindern ihre Bedürfnisbefriedigung brutal aufzuwingen“, wiederholt werden. Sie fragt, warum solche Themen für die nicht direkt Betroffenen dauerhaft so attraktiv sind. Berkel hat für den sexuellen Missbrauch in der Gesellschaft eine Erklärung: „So gesehen symbolisiert die Lust am Missbrauchsdiskurs ein Abarbeiten am Nichtfunktionieren von Familie als verlässlicher Gegenwelt zu Sex and Crime.“ Zu prüfen wäre, ob es auch in bestimmten Gruppierungen im psychotherapeutischen Feld oder Psychotherapie nahen Feld eine ähnliche Lust am Missbrauchsdiskurs gibt und wofür dieser dann im Einzelnen stehen mag. Darüber mehr im Diskurs-Beitrag.

Berkel versteht das „Abarbeiten“ als Entlastungsdiskurs, „mit der Tendenz, gesellschaftliche Fragestellungen zu biologisieren“. Auch wenn Berkel mit großer Wucht und Präzision gegen instrumentalisierende Entlastungsdiskurse anschreibt, so muss ihre Grundthese doch nachdenklich stimmen.

Was macht es so schwer, aber auch sobrisant, über das Thema zu reden oder gar eigene Erfahrungen, Eindrücke,

Gedanken und Meinungen in publizistischer Form öffentlich zu machen? Und dies in einer der Sachlage entsprechenden Art und Weise? Warum wird so schnell skandalisiert? Hat doch eine Studie von M. Leuzinger-Bohleber und Mitarbeitern („Forschen und Heilen“ in der Psychoanalyse“, Stuttgart, 2002) gezeigt, dass eine wichtige Erkenntnis darin besteht, „dass der Anteil psychoanalytischer Behandlungen aus der Repräsentativgruppe, die als fehlgeschlagen einzustufen sind und möglicherweise auch ethische Fragestellungen berühren, weniger als 4 % beträgt“. Diese ermittelten 4 % fehlgeschlagener Behandlungen sind, wie die Studie zeigt, aber nicht primär gekennzeichnet durch sexuelle Übergriffe oder sexuellen Missbrauch in der therapeutischen Beziehung. Wahrscheinlich kann man davon ausgehen, dass ein ähnlicher Befund in anderen psychotherapeutischen Feldern zu verzeichnen sein wird.

Wie gesagt, es geht um uns, um unsere zum Teil wirklich deutlich unterschiedlichen perspektivischen Auffassungen, die, wenn sie denn öffentlich geäußert werden, eine vielfach mehr als hitzige Debatte entfachen. Der Psychoanalytiker R. Schilling (Psyche 61: 1–33, 2007) weist in diesem Zusammenhang auf folgenden Aspekt hin: „Die Frage nach richtigem oder falschem Handeln ist immer auch eine Frage der Bewertung unter der Voraussetzung eines Kenntnisstandes zu einem bestimmten Zeitpunkt“. Über das Thema sexueller Missbrauch in der Psychotherapie zu sprechen, muss daher unter dem Vorzeichen geschehen, dass Anschauungen auch Veränderungen unterworfen sind. Auch Anschauungen im psychotherapeutischen Feld. Daher ist es wichtig, klar und deutlich eine Referenz zu bestimmen, auf die man sich im Diskurs bezieht und über die man sich miteinander im psychotherapeutischen Feld verständigt.

Aus strafrechtlicher Sicht ist alles geregelt und wird entsprechend geahndet. Wenn es denn eine eindeutige und nachweisbare Tatbestandslage gibt. Wir sind nun aber keine juristische Fachzeitschrift, daher bitten wir zu entschuldigen, wenn wir der strafrechtlichen Dimension weniger Raum geben. Und doch erlauben Sie mir kurz den Exkurs zu einem im „Spiegel“, Nr. 49, 2006, von G. Friedrichsen ausführlich beschriebenen juristischen Beispiel. Bei einem Landgerichtsprozess in Erfurt ging es um die Glaubwürdigkeit, die vorhandenen Beweismittel und die Notwendigkeit einer gründlichen Sachexploration. „Wenn vor Gericht Aussage gegen Aussage steht und keine weiteren Beweismittel eine Version stützen können, bedienen sich Richter bisweilen psychologischer Gutachten, die dann überprüfen sollen, auf welche Quelle oder Motivation die Aussage zurückzuführen sein könnte.“ In diesem Prozess,

ähnlich wie in anderen, wurde deutlich, dass die richterliche Lebens- und Berufserfahrung zur Beurteilung solch spezifischer, schwieriger Sachverhalte nicht ausreicht, „vor allem wenn es sich um Angaben eines Kindes oder eines psychisch auffälligen Zeugen handelt“. Sachverständige, die in solchen Fällen zu Rate gezogen werden, begutachten aber eher die Glaubhaftigkeit einer Aussage. Nicht immer kommt es gleichzeitig zu einer gründlichen Sachexploration durch die psychologischen Gutachter, so geschehen in Erfurt. Dort war die Klägerin weder von den Ermittlungsbehörden noch von dem psychologischen Gutachter ordnungsgemäß zur Sache vernommen worden. Bezogen auf das Thema sexueller Missbrauch in der Psychotherapie meint Sachexploration auch das besondere Geschehen in der psychoanalytischen Situation selbst.



© Reinhold Löffler, Der Journalist 2006

Der Prozess in Erfurt macht deutlich, dass es die Jurisprudenz, vor allem wenn es um die Klärung der Glaubwürdigkeit und Motivation geht, nicht leicht hat, dem gesetzlichen Auftrag aus strafrechtlicher Sicht sachbezogen zu folgen. Friedrichsen resümiert daher im „Spiegel“: „Ob der Angeklagte einst Grenzen überschritten und sich strafbar gemacht hat, steht dahin. Wenn es nicht reicht für eine Verurteilung, dann reicht es eben nicht. Das ist Rechtsstaat.“

Es gibt aber noch einen weiteren Grund, sich eben nicht primär aus der juristischen Perspektive mit dem Thema zu befassen. Die juristische und die psychotherapeutische Logik sind vom Grundsatz unterschiedlich. H. Hofmann

definiert Ethik als rationale methodische Reflektion von Moral. „Rechtsethik sei die auf die Erkenntnis von Sinn- und Werthaftigkeit ausgerichtete Rechtsphilosophie, die sittliche Maßstäbe für das Recht und seine Normen anerkennt. Recht als Teil der Sozialgefüges wird verstanden als ein System von Verhaltensbefehlen. Rechtsnormen könnten erzwungen werden, während Tugendpflichten, die auf sittlichen Maßstäben gründen, auf einer letztlich nicht erzwingbaren Verinnerlichung von Moral beruhen. Die Rechtslehre habe es mit den Regeln der äußeren Handlungsfreiheit zu tun, die Tugendlehre stelle die innere Freiheit der Selbstbestimmung unter moralische Gesetze, die ausschließlich mit ‚Selbstzwang‘ verbunden seien. Rechts- und Tugendpflichten würden somit zwei grundsätzlich verschiedene Arten von Verbindlichkeiten bezeichnen.“ (Schilling, a.a.O., S. ■)

In diesem Heft geht es daher vornehmlich um eine eher klassisch psychotherapeutische Zugangsweise zum Thema. Es geht um individuelle Perspektiven, um historische und kulturelle Unterschiedlichkeiten, aber auch um die Gefahr, wenn man sich denn zu deutlich und persönlich äußert, dass man eine ethisch-moralische Grundsatzdebatte lostritt, die, wie es nicht selten der Fall ist, inquisitionsähnliche Züge bekommen kann. Spätestens dann wird deutlich, dass man die eher psychotherapeutische Logik mit der juristischen Logik verwechselt. Somit besteht die Gefahr, dass die juristische Logik instrumentalisiert wird.

Es geht um uns. Um unser Erleben, unsere Ansichten und um die Besonderheiten der psychotherapeutischen Situation. Um die Art, wie wir uns über das Thema austauschen, und es geht darum, wie wir in Bezug auf die Erörterung des Themas mit uns als Kolleg(inn)en umgehen. Eher mit Respekt oder eher durch moralisch-ethische Zurechtweisung?

Die Idee, dieses Themenheft zusammen mit den Kolleginnen und Kollegen zu gestalten, erwuchs aus einer im virtuellen Kollegenkreis (www.psychotherapie.de) vor einigen Monaten heiß geführten Debatte. Diese Debatte unterstrich die Bedeutung des Themas, führte aber auch schonungslos die Art und Weise vor Augen, wie Wissenschaft und Praxis sich jeweils doch sehr subjektiv und deutlich emotionalisiert dem Thema annäherten. Gerade die Erfahrung

der subjektiven Funktionalisierung von Wissenschaft bekräftigte mich, gemeinsam mit den Kolleg(inn)en den Schritt zu wagen, den Vorhang aufzuziehen, um einen Blick hinter die Kulissen zu ermöglichen. Einen Blick in das Innere eines gelebten Diskurses im psychotherapeutischen Feld. Ein Diskurs mit ja nun wirklich sehr unterschiedlichen Facetten und historischen Dimensionen. Ein Diskurs, der zeigt, dass „jede Zeit ihre eigenen Antworten“ (Willi Brandt) hat.

Inzwischen halte ich die Aussage, nämlich, dass „ein sachlicher Umgang in aller Regel schwer zu finden ist“, von Becker-Fischer und Fischer in besagter Studie für bestätigt. Bestätigt für den allgemeinen Diskurs im psychotherapeutischen Feld. Aber auch bestätigt für die Studie selbst. Kommt es doch auch in dieser Studie zu einer Vermischung der Rollen, zum Handeln mit unterschiedlichen Aufträgen, ohne dass genügend Transparenz vorhanden ist. Zur Vermischung von wissenschaftlicher Neutralität oder Objektivität, Beratung und therapeutischer Intervention. Dies scheint auch noch aktuell zu sein. Eine am Lehrstuhl für Klinische Psychologie und Psychotherapie Köln 2006 durchgeführte Studie zum Thema, die zum Ziel hat, die Rahmenbedingungen und Situationsvariablen sowie das individuelle Erleben der Betroffenen bezüglich des thematisierten Sachverhaltes zu erfragen, baut offensichtlich auf zum Teil subtilen Fang- und Zwangfragen auf. Ohne dass am Ende des Fragebogens noch einmal die explizite Möglichkeit gegeben wird, zu entscheiden, ob der Online-Fragebogen auch wirklich abgeschickt wird oder nicht.

Gerade diese Erfahrung war auch Anlass, die Erörterung des Themas aus der so genannten „Kunstfehler-Perspektive“ zu erweitern. Hieß der Titel des Themenheftes anfänglich noch „sexueller Missbrauch in der Psychotherapie“, so heißt das Thema jetzt „(sexueller) Missbrauch durch Psychotherapie“.

Das Themenheft versucht einzelnen Aspekten des Themas in vertiefter Form gerecht zu werden. Durch zwei Beiträge wird publizistisches Neuland in zweierlei Hinsicht betreten. Einerseits spiegeln diese Beiträge den Diskurs als ein rhetorisch-professionelles Spannungsfeld, sich sachlich, emotional und respektvoll auseinanderzusetzen. Man könnte sich an die Rhetorik einer klassischen poli-

tischen Debatte erinnert fühlen. Andererseits stellen die beiden Beiträge insoweit ein Novum für eine wissenschaftliche Fachzeitschrift dar, als sie der virtuellen Dimension des psychotherapeutischen Feldes Rechnung tragen und gleichzeitig sich als ein wichtiges Element diskursiver Wissenschaft erweisen.

Schmidbauer zeigt anhand eines konkreten Fallbeispiels, wie man aus klassisch professioneller Sicht das vielschichtige und brisante Geschehen betrachtet. Er plädiert für eine klare Abstinenz in der therapeutischen Beziehung und führt im Einzelnen aus, dass und wie die Unklarheiten in der beruflichen Rolle vielfach aus der Ausbildung selbst und den Ausbildungsinstitutionen erwachsen.

Der sich hieran anschließende virtuelle Trialog spiegelt den differenzierten und respektvollen kollegialen Umgang in ähnlicher Weise, wie er in einer Peer-Supervision zu erwarten ist. Ein Betroffener, ein Beteiligter und der Herausgeber des Heftes sprechen in einer offenen und sensiblen Form über die (sexuellen) Verstrickungen in und durch Psychotherapie. Hierdurch wird ein seltener Einblick gewährt in die Psycho- und/oder Beziehungsdynamik des Geschehens.

Henze erweitert die unterschiedlichen Facetten der Psychodynamik des sexuellen Missbrauchs in der Psychotherapie durch die Beschreibung des Karpmann-(Drama-)Dreiecks. Dieses Beziehungsmodell ermöglicht es, den Prozess des Rollenspiels Opfer – Täter – Verfolger und die hieraus resultierende Rollendynamik besser zu verstehen.

Wirth fokussiert die Diskussion auf die Dimension des Machtmisbrauchs. Narzistische Menschen streben nach Macht, entsprechende Machtpassionen dienen der Überwindung von Ohnmachtsgefühlen. Macht ist dabei wie eine Droge. Wirth bezieht dies auf die psychoanalytische Rollentheorie von Richter und das Kollusionskonzept von Willi.

Die Soziologin Duttweiler führt die Zukunftsperspektive in die Diskussion ein, indem sie im Einzelnen beschreibt, dass (Psycho-)Therapie sich zu einer Marktbeziehung wandeln wird. Diese macht aus dem Patienten einen Kunden. Dieser Prozess steigert natürlich die Erwartung an die Therapie. Therapie selbst

wird zur mit sich selbst konkurrierenden Marke. Der Patient als Kunde bekommt mehr Verantwortung, ist aber gleichzeitig genauso hilfsbedürftig wie ein Patient von heute. Der Psychotherapeut bewegt sich mit einer entsprechenden ethischen Verantwortung, aber auch als (Vertreter seiner) Marke. Dies kann in Zukunft zu einer Erweiterung und Bereicherung der psychotherapeutischen Situation und Beziehung führen, aber auch ganz unterschiedlichen Formen von Missbrauch bedingen.

Der im Internet geführte virtuelle Diskurs zwischen Kolleg(inn)en verschiedener therapeutischer Schulen, sowie unterschiedlicher therapeutischer Praxisfelder zeigt, dass es notwendig ist, sich mit dem Thema (sexueller) Missbrauch durch Psychotherapie aus unterschiedlichen Perspektiven zu nähern. Zeigt aber auch, wie unterschiedlich die einzelnen Vorstellungen sind, wenn es denn die kollegiale Erlaubnis gibt, sie in respektvoller Art und Weise (in diesem Falle handelte es sich um den geschützten Raum eines kollegialen Chatrooms) zu erörtern.

Der virtuelle Diskurs wird hohen wissenschaftlichen Ansprüchen gerecht und bietet gleichzeitig die Möglichkeit, Themen im Sinne der Handlungsforschung so zu erörtern, dass Wissenschaft und Praxis miteinander verknüpft bleiben. Der virtuelle Diskurs trägt insoweit auch Züge einer virtuellen Peer-Supervision, in der sachlich-fachliche Dinge, die unterschiedlichen Referenzrahmen, persönliches Erleben, Kasuistik, theoretische und kulturelle Dimensionen gleichermaßen gleichwertig nebeneinander angesprochen und aufeinander bezogen integriert gegenübergestellt werden.

Sollmann bezieht den Missbrauch durch Psychotherapie auf die psychotherapeutische Versorgung in Deutschland. Er zeichnet im Einzelnen den Spagat nach, der sich auf tut zwischen der tatsächlichen und der durch die Ärztevertreter propagierten Versorgungslage. Er führt auch aus, wie therapiebedürftige Patienten aufgrund unterschiedlicher, vor allem sozialer Faktoren, eine unterschiedliche Qualität von Therapie erfahren. Dieses stellt einen Missbrauch durch das System dar. Behauptete doch die Kassenärztliche Bundesvereinigung noch in einer Aussendung am 23. 1.

2007, dass es Fakt sei, „dass Deutschland weltweit die beste ambulante psychotherapeutische Versorgung aufweist“. Alleine eine solche Aussage suggeriert die Illusion einer, man könnte fast sagen, „traumhaften Behandlungssituation“, was natürlich bei näherer Betrachtung überhaupt nicht der Fall ist.

Zondervan spricht als Betroffene und als Vertreterin einer holländischen Betroffenen-Initiative. Die Initiative wird detailliert vorgestellt, ebenso werden die praktischen Erfahrungen der Betroffenen und ihrer Vertreter in Bezug auf das gesellschaftliche System und ihre Vertreter und Institutionen problematisiert. Die Initiative unterstützt und begleitet „Opfer von Professional Sexual Misconduct“, informiert aber auch gesellschaftliche Institutionen über die spezifischen Problemaspekte des Geschehens. Insoweit leistet sie präventive Arbeit.

Die Unterscheidung, aber auch die diskursive Integration von Rechtslehre und Tugendlehre ist im besonderen Maße für Betroffeneninitiativen vonnöten. Hilft sie doch, den berechtigten Interessen der Betroffenen, ohne dass skandalisiert wird, hinreichend Rechnung zu tragen. Gleichzeitig hilft dies den Betroffeneninitiativen, gerade auch im psychotherapeutischen Feld breitere Reputation zu finden.

Lassen Sie es mich zum Schluss noch einmal betonen: Die Erörterung des Themas Psychotherapie sowie Grenzverletzung, Verstrickung und sexueller Missbrauch in der Psychotherapie muss mit dem psychotherapeutischen Denken kompatibel sein. „Das führt dazu, dass in der Regel normative Fragestellungen sich weniger im rechtlich definierten Bewertungsraum, sondern vor allem im Bereich sittlicher Konventionen bewegen werden. Vorrangig bleibt das Anliegen über die Einsicht zur Lösung von Problemen beizutragen und dabei sowohl einem Beschwerde erhebenden Patienten gerecht zu werden als auch dem Psychoanalytiker die Möglichkeit zu lassen, selbstkritisch sein eigenes Handeln zu reflektieren und sich die durch eigenverantwortliches Handeln bestimmte Freiheit zu erhalten.“ (Schilling, a.a.O., S. ■)

Ulrich Sollmann

Entre la jurisprudence et l'éthique

Pour en venir tout de suite à l'essentiel: c'est de nous qu'il s'agit. De notre propre corps de métier, de la discipline psychothérapie. Je traite d'une « faute professionnelle » qui, selon le code pénal, constitue une infraction punissable. Nous parlons d'abus (sexuel) en psychothérapie, de non-respect de l'intégrité sexuelle des clients. Comme indiqué dans l'introduction à l'étude de M. Becker-Fischer et G. Fischer, « Sexuelle Übergriffe in Psychotherapie und Psychiatrie » (*Abus sexuels en psychothérapie et en psychiatrie*) (Materialen zur Frauenpolitik, no. 41, Bonn, 1994), il s'agit d'un thème tabou « qu'il est en règle générale difficile de traiter de manière objective ». Il s'agit d'évaluer des interventions psychothérapeutiques et la violation de limites dans la situation psychothérapeutique – alors que, dans cette dernière, la tension entre droit et morale est particulièrement forte. Dans ce contexte, H. Hofmann (« Einführung in die Rechts- und Staatsphilosophie », Darmstadt, 2003) constate qu'il s'agit de différencier les impératifs juridiques des impératifs éthiques.

Mais il s'agit aussi de la manière dont ce « thème tabou » est fonctionnalisé et instrumentalisé (U. Sollmann, Energie und Charakter 11: 115–■, 1995).

Dans son nouvel ouvrage, « Missbrauch als Phantasma » (*L'abus en tant que fantasme* / Munich, 2006), I. Berkel traite de manière détaillée de la manière dont le thème des abus sexuels s'est chargé d'émotions et de scandales sur la place publique. Dans ce contexte, elle parle d'une « sensibilité importée des Etats-Unis » qui prend parfois des formes bizarres lorsque sont diffusées, par exemple, des « histoires d'hommes emportés par leurs appétits sexuels qui imposent brutalement à des enfants de les satisfaire ». Elle se demande pourquoi ces thèmes ne cessent de fasciner autant des personnes qui ne sont pas directement touchées. Berkel offre une explication pour la présence continue du thème des abus sexuels dans la société : « Dans ce sens, le plaisir qu'on prend à tout le débat sur les abus sert à gérer ('Abarbeiten') symboliquement le

non-fonctionnement de la famille qui devrait offrir un univers fiable face au 'sex and crime'. Il faudrait vérifier l'éventuelle présence dans des groupes spécifiques appartenant au ou proches du domaine de la psychothérapie d'une pareille jouissance en rapport avec le thème des abus et, le cas échéant, la signification éventuelle d'un tel discours. Nous y reviendrons.

Pour Berkel, cet « Abarbeiten » est un discours à décharge, « caractérisé par une tendance à biologiser les problèmes sociaux ». Le fait que Berkel s'élève violemment et de manière très ciblée contre les débats provoquant une instrumentalisation ne devrait pas nous empêcher de prendre au sérieux sa thèse de base.

Pourquoi est-il aussi difficile, mais aussi tellement actuel, de parler de ce thème ou de publier des expériences, impressions, réflexions et opinions à ce sujet ? Et comment le faire de manière adéquate par rapport aux données objectives ? Pourquoi tout cela devient-il si vite scandaleux ? Nous savons qu'une étude entreprise par M. Leuzinger-Böhleber et ses collaborateurs (*Forschen und Heilen in der Psychoanalyse*, Stuttgart, 2002) a montré que « la part des traitements psychanalytiques suivis par un groupe représentatif qu'il faut qualifier d'échecs et pour lesquels on peut penser que des problèmes d'ordre éthique ont joué un rôle s'élève à moins de 4% » (*notre traduction*). Comme le montre cette étude, ces échecs ne se sont pas inévitablement accompagnés d'abus ou d'atteintes sexuels au niveau de la relation thérapeutique. Il s'agissait de psychanalyse, mais il est permis de supposer que des résultats similaires seraient enregistrés pour d'autres approches psychothérapeutiques.

Nous l'avons dit, il s'agit de nous, des opinions parfois très divergentes qui sont les nôtres et qui, lorsqu'elles sont exprimées en public, provoquent des débats souvent plus que passionnés. Le psychanalyste R. Schilling (*Psyche* 61: 1–33, 2007) souligne l'aspect suivant : « La question de savoir si l'on agit bien ou mal dépend toujours de la manière dont on évalue une situation donnée, à

un moment donné et en fonction du savoir existant » (*notre traduction*). Donc, lorsqu'on traite du thème des abus sexuels en psychothérapie, il faut être conscient du fait que les opinions évoluent. Ceci s'applique également aux points de vue exprimés en psychothérapie. Il est donc important de définir clairement un point de référence sur lequel le discours est axé et qui fait l'objet d'une entente parmi les professionnels.

Sur le plan juridique, tout est réglementé et les infractions sont punies en conséquence. Ceci lorsque les faits sont clairement punissables et peuvent être prouvés. Mais le Forum n'est pas une revue pour spécialistes du droit et nous prions nos lecteurs de nous excuser si nous ne traitons pas en priorité des aspects pénaux. Permettez-moi toutefois de mentionner brièvement un exemple juridique fourni par G. Friedrichsen dans un article publié dans le « Spiegel » (no. 49, 2006). Dans le cadre d'un procès mené devant les assises du land à Erfurt, le débat s'est centré sur la crédibilité, sur les preuves fournies et sur le besoin d'enquêter plus à fond sur l'affaire. « Lorsque, devant un tribunal, les dépositions se contredisent sans que d'autres preuves ne puissent servir à confirmer une version plutôt que l'autre, il arrive que les juges demandent une expertise à un psychologue qui sera chargé d'établir la source et les motifs éventuels d'une déposition. » Il devint clair à l'occasion de ce procès – et ce n'était pas la première fois – que l'expérience personnelle et professionnelle des juges n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de faits aussi spécifiques et aussi compliqués, « surtout lorsque les déclarations sont faites par un enfant ou par un témoin souffrant de troubles psychiques ». Or, les experts qui sont consultés dans ce genre de cas ont tendance à évaluer avant tout la crédibilité d'une déposition. Ils ne s'occupent pas toujours d'examiner les faits en détail – et c'est ce qui s'est passé à Erfurt. Dans ce cas précis, la plaignante n'avait pas été auditionnée en bonne et due forme par les enquêteurs ou par les experts-psy-

chologues. Pour revenir au thème des abus sexuels en psychothérapie, une enquête sur les faits devrait prendre également en compte la situation particulière caractérisant la psychanalyse.

Le procès d'Erfurt montre clairement qu'en se fondant sur la jurisprudence, il n'est pas facile d'assumer objectivement la tâche imposée par les lois pénales, surtout lorsqu'il s'agit de déchiffrer crédibilité et motivation. C'est pourquoi Friedrichsen résume la situation comme suit dans le « Spiegel » : « Il reste à savoir si l'accusé a enfreint des limites et a commis un délit. Il faut accepter que parfois une condamnation n'est pas possible. C'est l'État de droit » (*notre traduction*).

D'autre part, une raison supplémentaire fait qu'il n'est pas utile d'accorder priorité à une perspective juridique par rapport à notre thème. La logique des juristes et celle des psychothérapeutes divergent fondamentalement. H. Hoffmann définit l'éthique comme une réflexion rationnelle et méthodique sur la morale. « Dans le domaine du droit, l'éthique est une philosophie visant à cerner le sens et la valeur et admettant des critères moraux par rapport au droit et à ses normes. En tant que partie de la structure sociétale, le droit est un système de prescriptions concernant des comportements. Les normes légales peuvent être imposées alors que des vertus indispensables, fondées sur des critères moraux, ne sont finalement respectées que si le respect de la morale a été intériorisé. La jurisprudence est en rapport avec des règles associées à la liberté d'agir dans le monde, alors que la vertu place la liberté intérieure à l'autonomie sous le signe de lois morales associées exclusivement à des 'contraintes auto-imposées'. Dans ce sens, les devoirs associés au droit et à la vertu constituent deux types fondamentalement différents d'obligations » (*notre traduction*, Schilling, ibid., p. ■■■).

Dans le cadre du présent numéro, il s'agit avant tout d'aborder le thème en fonction d'une approche psychothérapeutique classique. Il s'agit de perspectives individuelles, de différences historiques et culturelles, mais le risque existe aussi que le fait de s'exprimer de manière trop claire ou trop personnelle provoque un débat fondamental sur l'éthique et la morale qui, comme cela arrive relativement fréquemment, tourne rapidement à l'inquisition. C'est à ce

moment-là qu'on se rend compte qu'il y a confusion entre la logique psychothérapeutique – exprimée ici – et la logique juridique. Dans ce sens, le risque existe que cette dernière soit instrumentalisée.

C'est de nous qu'il s'agit, de notre vécu, de nos opinions et des particularités de la situation psychothérapeutique. Il s'agit du genre d'échanges qui nous avons à ce sujet et des rapports collégiaux que nous entretenons lorsque nous tentons d'explorer le thème. Le respect ou des remontrances de type moral et éthique vont-ils dominer nos échanges ?

L'idée de ce cahier thématique est issue d'un débat mené entre collègues, il y a quelques mois, sur un site Internet (www.psychotherapie.de). Ce débat nous a rendus conscients de l'importance du thème même s'il a clairement montré qu'il est abordé différemment en théorie et en pratique, mais aussi de manière subjective et très émotionnelle. C'est justement cette expérience de la fonctionnalisation subjective de la théorie qui m'a poussé, avec quelques collègues, à oser la démarche, à lever le rideau pour pouvoir jeter un coup d'œil derrière les coulisses. Un regard jeté à l'intérieur d'un discours vécu dans le domaine de la psychothérapie. Un discours comportant des facettes et des dimensions historiques vraiment très diverses. Un discours qui montre que « toute époque trouve ses propres réponses » (Willi Brandt).

J'ai maintenant acquis la conviction que ce que disent Becker-Fischer et Fischer dans l'étude mentionnée, à savoir « qu'il est en règle générale difficile de traiter [ce thème] de manière objective », est exact. C'est exact dans le cadre du discours global mené en psychothérapie. Mais c'est aussi exact par rapport à leur propre étude. En effet, on constate dans celle-ci une confusion des rôles, une démarche fondée sur des mandats différents sans que ceux-ci soit définis de manière transparente. Il y a aussi un mélange entre neutralité scientifique ou objectivité, conseils et interventions thérapeutiques. Il semble que ce problème existe encore aujourd'hui. Une étude entreprise en 2006 dans le cadre du département de psychologie clinique et de psychothérapie de l'Université de Cologne devait servir à cerner les conditions-cadres, les variables situationnelles et le vécu individuel des personnes

concernées au niveau du thème qui nous préoccupent ; or, elle se fonde de toute évidence en partie sur des questions pièges et des réponses subtilement formulées d'avance. Sans même qu'à la fin du questionnaire, les enquêtés aient explicitement la possibilité de décider s'ils vont renvoyer ou pas le questionnaire en ligne.

Cette constatation nous a incités à élargir le thème pour l'aborder sous l'angle de la « faute professionnelle ». Alors que nous avions d'abord choisi comme titre de ce numéro « abus sexuels en psychothérapie », il est maintenant intitulé « abus (sexuels) par la psychothérapie ».

Nous tentons d'y approfondir de manière adéquate certains aspects spécifiques. Les auteurs de deux articles osent une approche novatrice sous deux points de vue. D'une part, leurs textes reflètent le débat en tant que champ de tension rhétorique et professionnel dans lequel il s'agit de s'affronter à un niveau objectif, émotionnel et respectueux. On pourrait presque croire qu'il s'agit d'un débat politique classique. Mais, d'autre part, ces deux contributions sont innovatrices par rapport à une revue spécialisée car elles prennent en compte la dimension virtuelle du champ psychothérapeutique tout en venant à constituer un élément important du discours scientifique.

En présentant un exemple de cas concret, Schmidauer montre comment ces données complexes et délicates sont perçues sous un angle professionnel classique. Il se déclare partisan d'une abstinence claire dans la relation thérapeutique et montre en détail que les ambiguïtés liées au rôle professionnel sont souvent le produit de la formation et des institutions qui s'en chargent.

L'article contenant un dialogue virtuel montre une manière différenciée et respectueuse d'entretenir des relations entre collègues, telle qu'on pourrait l'exiger d'une supervision entre pairs. Une personne concernée, un participant et l'éditeur du cahier discutent de manière ouverte et sensible des complications pouvant survenir par et dans la psychothérapie. Ceci fournit une occasion rare de saisir le dynamisme des aspects psychologiques et/ou relationnels de ce qui s'est passé.

En décrivant le triangle (dramatique) de Karpmann, Henze ajoute une dimension aux diverses facettes caractéristiques du psycho-dynamisme propre aux

abus sexuels en psychothérapie. Ce modèle d'interaction permet de mieux comprendre le processus associé aux jeux de rôles victime, coupable et persécuteur, ainsi que la manière dont ces rôles évoluent.

Wirth centre la discussion sur la dimension abus de pouvoir. Les personnes souffrant de narcissisme aspirent au pouvoir et des fantasmes dans ce sens leur servent à compenser leurs sentiments d'impuissance. À ce niveau, le pouvoir est comme une drogue. Wirth fonde sa réflexion sur la théorie psychanalytique des rôles et sur le concept de collusion élaboré par Willi.

La sociologue Duttweiler ajoute au débat une dimension orientée vers l'avenir dans le sens où elle décrit en détail comment la (psycho)thérapie va devenir une relation soumise aux lois du marché. Le patient devient alors un client. Cette évolution fait bien sûr augmenter les attentes à l'égard de la thérapie. Quant à cette dernière, elle devient une marque entretenant des rapports de concurrence avec elle-même. En tant que client, le patient a plus de responsabilités, mais il a tout autant besoin de soutien que le patient traditionnel. Le psychothérapeute doit assumer une responsabilité d'ordre éthique, tout en incarnant (ou en représentant) sa propre marque. Ceci peut conduire à un élargissement et à un enrichissement de la situation et de la relation psychothérapeutiques, mais peut également provoquer toutes sortes d'abus.

Le débat virtuel mené sur Internet par des collègues appartenant à différentes orientations psychothérapeutiques et à différents domaines de la pratique montre qu'il est indispensable d'aborder le thème des abus (sexuels) issus de la psychothérapie par le biais des différentes perspectives. Il montre aussi que les opinions personnelles diffèrent beaucoup – cet aspect se manifestant dès lors

que des collègues s'autorisent à les présenter dans le plus grand respect (dans le cas présent, il s'agissait de l'espace protégé offert par un forum de discussion fermé).

Il est possible dans le cadre d'un débat virtuel de satisfaire aux plus hautes exigences scientifiques et, en même temps, on peut y débattre de thèmes et y analyser des actions de telle manière que théorie et pratique demeurent liées. Dans ce sens, ce discours virtuel ressemble à une supervision virtuelle entre pairs dans laquelle sont débattus des aspects concrets et objectifs, des cadres de référence variés, des vécus personnels, des études de cas, ainsi que des dimensions théoriques et culturelles, tous ces aspects étant traités avec la même attention et contrastés pour être intégrés les uns par rapport aux autres.

Sollmann établit un rapport entre l'abus par la psychothérapie et la situation de l'offre psychothérapeutique en Allemagne. Il illustre en détail le gouffre qui existe entre la situation concrète et celle qui est décrite par les représentants des médecins. Il montre aussi comment des patients ayant besoin d'une thérapie reçoivent des traitements de qualité variable en fonction de différents facteurs – sociaux surtout. Ceci représente un abus engendré par le système. En effet, l'association regroupant les médecins travaillant pour les assureurs allemands prétendait dans un message daté du 23. 1. 2007 qu'il est de fait que l'Allemagne jouit de la meilleure offre au monde en psychothérapie ambulatoire. Cette petite phrase fait naître une illusion, on pourrait presque dire celle d'une « offre idéale de traitement », ce qui n'est bien sûr pas du tout le cas si l'on examine la situation de plus près.

Zondervan s'exprime en tant que personne concernée et en tant que représentante d'une initiative lancée aux Pays-Bas par des clients. Le projet est

présenté en détail, ainsi que les expériences vécues par les personnes concernées et par leurs représentants face au système social, aux autorités et aux institutions. Dans le cadre du projet, un soutien et un accompagnement sont apportés à ceux qui ont été les « victimes de 'professionnal sexual misconduct' », mais des informations sur les aspects problématiques sont également diffusées au niveau du système social. Il s'agit dans ce sens d'un travail de prévention.

Dans le cas idéal, des groupes d'action de ce type doivent réussir eux aussi à intégrer « jurisprudence et vertu » par le biais d'un débat. Ceci permet que leurs intérêts légitimes soient suffisamment pris en compte sans qu'on en fasse un scandale. Parallèlement, cette démarche leur permet d'acquérir une meilleure réputation dans les milieux de la psychothérapie.

Permettez-moi pour conclure de souligner une fois de plus ce qui suit : lorsqu'on traite du thème de la psychothérapie et des infractions, complications et abus qui peuvent lui être associés, il faut le faire de manière à ce que la réflexion soit compatible avec la pensée psychothérapeutique. « Ceci conduit à ce qu'en règle générale des questions relatives à des normes seront situées moins dans le contexte d'une évaluation juridique que dans celui des conventions d'ordre moral. Il s'agit avant tout d'apporter une contribution à la résolution des problèmes en agissant d'une part de manière équitable envers le patient qui a porté plainte et en laissant d'autre part au psychanalyste la possibilité de mener une réflexion critique de ses propres actes et de garder la liberté qui demeure impliquée dans le fait qu'il agit sous sa propre responsabilité. » (*notre traduction* Schilling, ibid., p. ■).

Ulrich Sollmann